

	Pages.
M. Clarck.	253
Le commandant Samuel.	257
M. Garrigue.	265
M. Migeon.	273
M. Combier.	281
Le général Soleille.	289
Le général Pourcet.	297
Le capitaine Mornay-Soult.	305
Le commandant Martin.	313
M. Alla, greffier en chef.	325
Le commandant Thiriet, gardien du maréchal Bazaine.	329
Le commandant de Salles, aide de camp du président du conseil.	337
M. Bedin, négociant à Metz.	341
Lachaud père.	345
Lachaud fils.	349
Le général de Colomb, substitut du Commissaire spécial du gouvernement.	353
Le général de Laveaucoupet.	361
Le capitaine Jung.	369



RAPPORT COMPLET DU GÉNÉRAL DE RIVIÈRE

PROCÈS
DU
MARÉCHAL BAZAINE

RAPPORT COMPLET
DU GÉNÉRAL DE RIVIÈRE



PARIS. — GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
6, RUE DES SAINTS-PÈRES, ET PALAIS ROYAL, 215

—
1874

MARÉCHAL BAZAINE

RAPPORT

PROCÈS

DU

MARÉCHAL BAZAINE

RAPPORT DE M. LE GÉNÉRAL DE RIVIÈRE

AVANT-PROPOS.

Par décision en date du 7 mai 1872, le ministre de la guerre, en conséquence de l'avis émis par le conseil d'enquête chargé d'examiner l'affaire de la capitulation de l'armée du Rhin et de la place de Metz, a rendu un ordre d'informer contre M. le maréchal Bazaine, ex-commandant en chef de cette armée.

Les conclusions formulées par le conseil d'enquête, dans sa séance du 12 avril 1871, sont les suivantes :

« Considérant que le maréchal Bazaine, par dépêches des 19 et 20 août 1870, a fait décider
« la marche du maréchal de Mac-Mahon, de Reims sur la Meuse, pour se porter au secours de
« l'armée de Metz ; que les tentatives de sortie, le 26 et le 31 août, ne sauraient être considérées
« comme assez sérieuses pour opérer une diversion utile à l'armée de Châlons ; par ces motifs,
« le conseil d'enquête pense que le maréchal Bazaine est en grande partie responsable des revers
« de cette armée.

« Le conseil est d'avis que le maréchal Bazaine a causé la perte d'une armée de cent cinquante
« mille hommes et de la place de Metz, que la responsabilité lui en incombe tout entière et que,
« comme commandant en chef, il n'a pas fait ce que lui prescriyaient le devoir et l'honneur.

« Le conseil blâme le maréchal d'avoir entretenu avec l'ennemi des relations qui n'ont abouti
« qu'à une capitulation sans exemple dans l'histoire.

« Si, dans ses précédents avis sur les autres capitulations, le conseil a toujours blâmé les
« commandants de place qui, forcés de se rendre, n'ont pas détruit leur matériel de guerre avant
« de signer la capitulation et ont ainsi livré à l'ennemi des ressources dont il a largement usé
« dans la suite de la guerre, à plus juste titre encore le maréchal Bazaine mérite-t-il le même
« blâme.

« Le conseil le blâme d'avoir accepté la clause de la capitulation qui permet aux officiers de
« rentrer dans leurs foyers en donnant par écrit leur parole d'honneur de ne pas servir contre
« l'Allemagne pendant la guerre.

« Le conseil le blâme de n'avoir pas, conformément à l'article 256 du décret du 13 octobre 1863, veillé dans la capitulation à améliorer le sort de ses soldats et stipulé pour les blessés et les malades toutes les clauses d'exception et de faveurs qu'il aurait pu obtenir.

« Le conseil le blâme, enfin, d'avoir livré à l'ennemi les drapeaux qu'il pouvait et devait détruire, d'avoir mis ainsi le comble à l'humiliation de braves soldats dont son devoir était de sauvegarder l'honneur. »

Les résultats de l'information de l'affaire de la capitulation de Metz sont consignés dans le présent rapport.

Le maréchal Bazaine a-t-il fait comme commandant en chef de l'armée du Rhin ce que lui prescrivait le devoir et l'honneur ?

Telle est la question complexe qu'il s'agit de résoudre.

Il est indispensable, pour cela, de faire l'exposé des faits accomplis pendant la période du commandement exercé par le maréchal. Cet exposé est divisé en trois parties, correspondant aux trois périodes suivantes : — Opérations actives (du 5 août au 1^{er} septembre). — Blocus (du 1^{er} septembre au 7 octobre). — Capitulation (du 7 au 29 octobre).

A la suite de cet exposé, on a réuni les développements spéciaux que comporte l'examen des questions relatives aux communications, à l'artillerie et aux subsistances.

Un résumé général groupe les faits principaux, recueillis par l'instruction, et motive les conclusions finales du rapport.

PREMIÈRE PARTIE.

Opérations actives antérieures au blocus jusqu'au 1^{er} septembre 1870.

DÉBUTS DE LA GUERRE. — BATAILLE DE FORBACH. — ORGANISATION DE L'ARMÉE DU RHIN.

Lorsque, après la guerre de 1866, une lutte fut devenue probable entre l'Allemagne du nord et la France, le maréchal Niel, entre autres mesures préparatoires, étudia quelles devaient être la composition et la répartition de nos troupes en vue de cette grave éventualité. Il s'était arrêté au projet de former trois armées : deux en première ligne dans la Lorraine et dans l'Alsace, une troisième en réserve à Châlons. Deux corps distincts devaient être constitués, en outre, à Belfort et à Lyon ; ils étaient destinés à être le noyau de nouvelles réserves. Dans la pensée du maréchal Niel, le commandement des trois armées devait être donné aux maréchaux Bazaine, de Mac-Mahon et Canrobert.

D'après un mémoire militaire rédigé en 1867 par le général Frossard en vue d'une guerre avec l'Allemagne et communiqué par le maréchal Bazaine, on devait opposer à l'ennemi dans le cas de la défensive : — 1^o une armée en Alsace forte de 120,000 hommes et divisée en deux groupes d'égale force, l'un à Wissembourg, l'autre à Huningue ; — 2^o une armée en Lorraine, forte de 140,000 hommes, placée devant le grand débouché de Sarrebruck et s'appuyant par un de ses corps sur Thionville ; — 3^o une armée de la Meuse, forte de 60,000 hommes, groupée entre Mézières et Guise, dans le cas où la neutralité de la Belgique ne serait pas respectée ; — enfin, une armée de réserve de 120,000 hommes se constituant à Châlons.

Au moment où fut décidée la guerre de 1870, le gouvernement français, sentant bien qu'au début de la campagne nos forces seraient inférieures en nombre à celles de l'ennemi, s'était décidé, pour compenser ce désavantage, à prendre l'offensive. Comme dans le projet de 1866, on devait avoir deux armées en première ligne, en Alsace et en Lorraine, pour laisser l'ennemi dans l'incertitude sur le point où se porterait le principal effort.

Deux combinaisons étaient en vue. Dans une première hypothèse, celle où nous aurions des alliés, l'on devait passer le Rhin et se jeter entre les armées allemandes du nord et du sud. Dans une seconde hypothèse, celle où le concours que nous espérons nous ferait défaut, le théâtre de la guerre devait se circoncrire tout d'abord dans le Palatinat et la Prusse rhénane. Dans tous les cas, la flotte devait opérer une diversion dans la Baltique.

Malheureusement, au moment même où nos armées furent mobilisées, on renouça à ces sages dispositions, dans le but, paraît-il, de pouvoir modifier plus facilement la répartition des forces, suivant les circonstances. L'on ne forma qu'une seule armée, subdivisée en huit corps d'armée, y compris la garde. Cette combinaison permettait de réunir au besoin plusieurs corps sous la main de l'un des maréchaux. Quant au commandement suprême, l'empereur se l'était réservé.

Afin de diminuer le plus possible la confusion qui allait se produire pendant la période critique du passage de l'état de paix à l'état de guerre, on jugea à propos de répartir les corps d'armée en formation le long de la frontière, et assez à proximité d'elle pour protéger le territoire contre les pointes de la nombreuse cavalerie de l'adversaire.

Ces corps se constituèrent sur les points de rassemblements suivants : le 1^{er} à Strasbourg ; le 2^e à Saint-Avold ; le 3^e à Metz ; le 4^e à Thionville ; le 5^e à Bitché ; le 6^e au camp de Châlons ; le 7^e à Belfort ; la garde à Paris.

La concentration des corps devait suivre rapidement leur formation dès que celle-ci paraîtrait assez avancée pour qu'on pût mettre les troupes en mouvement. On espérait pouvoir l'opérer vers la fin de juillet, et dans ce but, on avait réuni sur l'extrême frontière, notamment à Forbach et Sarreguemines, de grands approvisionnements. L'on ne sait que trop les retards qu'éprouva le rassemblement des hommes de la réserve et la réunion des services administratifs, retard que l'on aurait pourtant bien dû prévoir ; cette cause, jointe à l'incertitude qui pesait sur les projets réels de l'ennemi, fit ajourner jusqu'au 4 août les premiers mouvements de concentration, et l'ennemi nous surprit avant qu'ils fussent terminés. C'est ainsi qu'après avoir été provocateurs, nous fûmes envahis.

L'empereur s'était réservé, avons-nous dit, le commandement de l'armée ; des intérêts politiques le retenant à Paris, le maréchal Bazaine, pour parer à toute éventualité, fut investi, le 18 juillet, du commandement provisoire de l'armée.

Par décret du 19 juillet, le maréchal Le Bœuf fut nommé major général de l'armée, et se rendit à Metz le 24 pour activer l'organisation des corps au point de vue des services administratifs, précédant ainsi de quelques jours la venue de l'empereur qui arriva à Metz le 28 juillet.

En prenant en main le commandement, l'empereur